MERKUR

GARANTIE 2

Référence : **101172**

FILTRE AQUAPHOS DP2 G3 - PROTECTION ANTI-TARTRE ULTRA-COMPACTE

- **• EMPÊCHE LE DÉPÔT DE TARTRE DANS LE CIRCUIT DE CHAUFFAGE**
- **• SYSTÈME DE DOSEUR INCORPORÉ**
- **• EMPÊCHE LA PROLIFÉRATION BACTÉRIENNE PAR SES BOLS LÉGÈREMENT TEINTÉS**
- **• TÊTE EN LAITON ORIENTABLE POUR UNE FACILITÉ D'INSTALLATION**
- **• FORMAT COMPACT**

DESCRIPTION	Empêche les dépôts de tartre en séquestrant les sels. Ils restent alors en solution et changent de structure, évitant ainsi leurs associations. - Système de doseur incorporé qui permet une solubilisation adaptée des polyphosphates (2 à 5 mg/l). - Empêche la prolifération bactérienne par ses bols légèrement teintés. - Connexions 15/21. - Débit maximum 1,2 m3/h. - Pression de service 4 bars. - Pression maximum 10 bars. - Perte de charge maximum 0,25 bar. - Encombrement 60 x 150 mm. - Existe en version collective : nous consulter.
CARACTÉRISTIQUES	Filtre Aquaphos DP2G3 : • Caractéritisques : - Tête laiton avec raccordement orientable - Raccordement : double Ecrou tournant 1/2" - Encombrement : Longueur 150 mm x Diamètre 60 mm - Système de By-pass doseur proportionnel incorporé • Performances : - Traitement par polyphosphate - Débit max : 1,5 m3/h - Pression de service : 4 bars - Pression max : 10 bars - Perte de charge max : 0,25 bar - Limite de dureté : 35°f • Certification ACS
APPLICATIONS	• Anti-tartre au polyphosphate pour circuit de chauffage
CONDITIONS D'UTILISATION	Pression de service : 4 bars Débit : 1,5 m3/h Installation sur eau froide Limite de dureté 35°f
COMPATIBILITÉ	Adapté à tous les circuits de chauffage centrale hydraulique
PRÉCAUTION D'EMPLOI	Installation sur eau froide en By-pass et en insérant une vanne anti-retour en aval du doseur pour éviter les retours d'eau chaude

SPECIFICATIONS D'INSTALLATION	Permet d'améliorer la qualité de l'eau sanitaire, de boisson et de chauffage.
	N'est pas adapté pour une application autre que celle décrite ci-dessus. Notre garantie porte sur les défauts de matière ou de fabrication et s'applique dans les conditions définies par le fabricant. La garantie ne couvre pas les consommables, l'usure normale, les pièces mobiles (2 ans), les dommages dus aux chocs, au gel, le défaut d'entretien régulier et approprié, de produits d'entretien trop agressifs ou de traitements de l'eau inadaptés, à la présence de corps étrangers véhiculés par l'eau (limaille, sable, calcaire, etc...) la mise en oeuvre non conforme aux règles de l'art, avis et fiche technique et aux DTU.
PRESCRIPTION DE POSE	A poser sur l'alimentation de la chaudière ou du ballon d'eau chaude en eau de ville filtrée
PRESCRIPTION D'ENTRETIEN	Recharge périodique : 6 mois environ